

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES

ADMINISTRATION ET BUREAUX

Rédacteur en chef:

PRIX DE L'ABONNEMENT:						
Ville de Lyon	Trois mois	9 fr.	Six mois	18 fr.	Un an	36 fr.
Département du Rhône		10 fr.		20 fr.		40 fr.
Autres départements		12 fr.		23 fr.		46 fr.

Gérant:

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

RECLAMES ET FAITS DIVERS

NOUVELLES DU JOUR

LA DÉMISSION

M. POUYER-QUERTIER

Une dépêche qui arrive ce matin annonce que le ministre des finances donne sa démission.

Nous nous félicitons hautement de cet événement. Après la scandaleuse déposition de M. Poyer-Quertier dans le procès Janvier de La Motte, le conseiller général de l'Eure, le commensal de l'ancien préfet impérial, ne pouvait conserver son portefeuille.

Cette démission sera accueillie par le pays avec une véritable joie, comme une réparation qui était nécessaire et qui était attendue.

Le Journal des Débats a jugé absolument comme nous l'intervention de M. Poyer-Quertier dans l'affaire Janvier de La Motte. La déposition et l'interpellation du ministre des finances lui inspire les réflexions suivantes :

Il faut avoir une robuste confiance dans la morale publique ou n'en pas avoir du tout, pour s'imaginer qu'elle puisse résister à de pareilles expériences. Comment! pendant quinze ou vingt ans l'opposition, qui combattait l'empire et qui le remplaça, a condamné et flétri le système des vivandiers, des mandats fictifs, et toutes sortes de finances administratives dont nous ne connaissons pas les noms, et voici un ministre de la République qui vient de faire un usage de la justice qu'il n'a pas de meilleur système possible dans le meilleur des mondes possibles.

Que les conseillers généraux et anciens sénateurs de l'empire viennent soutenir une pareille thèse, cela se conçoit; mais que sous un régime qui est justiciable de contrôle public, un ministre vienne convertir en système un usage qui a été administratif, et qu'il le fasse publiquement avec un autochthonisme qui touche véritablement dans le cynisme, voilà ce qui ne se conçoit pas.

Les abus administratifs, nous le savons bien, sont et seront de tous les régimes; c'est pourquoi cette question reste sur un plan secondaire. Mais il y a une autre plus importante; celle qui relate de l'efficacité que M. Poyer-Quertier, le ministre de l'industrie, n'importe lequel, s'est permis de prendre envers le tribunal devant lequel il était appelé à comparaître.

Une cour de justice n'avait pas le droit de présider un pareil spectacle; c'est la première fois qu'on voit un tribunal mettre les juges sur le banc des prévenus et accuser le ministre public d'illégalité. Du moins cela ne s'était jamais vu de la part d'un collègue du ministre de la justice. Il est assez évident de son droit et de son devoir pour rappeler au respect de la loi le collègue de M. le garde des sceaux, et lui dire que dans le scrutin de la justice il n'était qu'un simple citoyen, objet de la loi.

Nous parlons du respect de la loi. Et comment peut-on que nous pensions nous-mêmes et nous ne voulons dire, c'est que la théorie exposée par M. le ministre des finances sur les attributions et sur les droits de la justice est tout à fait inexacte, qu'elle est faite pour troubler les notions généralement répandues, et qu'il appartiendrait à M. le garde des sceaux de fixer la jurisprudence, même au prix d'un collègue. — John Lemoine.

L'obligation légale et l'obligation morale

C'est dans les premiers jours de janvier qu'a été nommée par l'Assemblée nationale la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction primaire. On était impatient de

savoir ce qu'elle avait décidé, et surpris du temps qu'elle mettait pour se prononcer sur des questions aussi urgentes et aussi claires? Enfin les journaux nous apprennent que nous n'avons rien perdu pour attendre. Après deux mois de délibérations, quinze hommes intelligents et compétents sont arrivés à ce remarquable résultat: ils rejettent à la presque unanimité les six premiers articles du projet, ceux qui en font toute la valeur; ils ont rayé l'instruction obligatoire.

Voilà donc comment des représentants de la France donnent satisfaction à l'opinion publique sur un des points où elle s'est manifestée avec la plus complète évidence. On peut soutenir à la rigueur que les pétitions en faveur de l'obligation ne sont pas l'expression incontestable de cette opinion. Mais comment nier que la grande majorité des conseillers généraux s'est prononcée dans le même sens? N'est-ce pas là un fait des plus graves que les membres de la commission n'ignorent pas et dont ils devaient tenir compte?

Dira-t-on que l'opinion se trompe et qu'il n'y faut pas céder? Nous admettrions cette raison si l'obligation légale était une expérience à tenter pour la première fois, une chose inouïe chez les peuples civilisés. Mais elle existe en Angleterre, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Suède; elle produit partout les plus heureux effets. Nous, Français, nous avons pour l'établir une raison de plus que les autres peuples, c'est l'existence du suffrage universel. Et qu'il importe! Malgré tant d'exemples et après tant de leçons trop cruelles à rappeler, il s'est rencontré treize et peut-être quatorze commissaires sur quinze pour décider, dans leur sagesse et leur patriotisme, que nous n'aurions pas, en France, l'instruction obligatoire.

Que dire à des gens qui ont un parti pris et qui ne veulent pas être convaincus? Ou ajouter, d'ailleurs, à tout ce qui s'est dit, à tout ce qui s'est écrit sur ce sujet, et en particulier aux arguments de M. Charles Robert? Il est vrai qu'on a accusé M. Charles Robert d'être un athée et un matérialiste. A la bonne heure! des injures quand on n'a pas de raisons à donner, cela produit toujours un bon effet sur les badauds. Mais il existe un partisan énergique de l'instruction obligatoire auquel il est absolument impossible de faire un tel reproche, c'est M. Eugène Rendu.

M. Eugène Rendu est conservateur; la sincérité et l'ardeur de sa foi catholique ne sont contestées par personne; il est de plus aussi compétent qu'homme de son temps dans les questions d'enseignement qui ont été l'occupation de toute sa vie. Eh bien! M. Rendu a publié une brochure sur l'obligation légale de l'enseignement. Cette brochure peut se résumer dans cette phrase qui lui sert d'épigraphe: « L'obligation légale est une des armes de la civilisation contre une barbarie nouvelle. La société saura-t-elle se saisir de cette arme? »

M. Rendu est membre du conseil général de Seine-et-Oise. Il a fait adopter par ce conseil un vote en faveur de l'enseignement obligatoire. On lit dans les considérants de ce vote: « L'obligation légale est, en principe, un moyen d'assurer, d'une génération à l'autre, la transmission des doctrines d'ordre social qui, en constituant la vie morale de l'individu, perpétuent la vie traditionnelle des peuples. Ainsi, loin d'être une menace pour les intérêts

conservateurs, elle est une des armes les plus puissantes de la civilisation contre une barbarie nouvelle.

« L'intervention des pouvoirs publics dans l'œuvre de l'éducation, loin d'être un acte d'oppression, est une mesure de protection à l'égard de l'enfant dont la société doit sauvegarder la vie intellectuelle et morale, comme elle protège en certains cas ses intérêts matériels contre l'incurie ou l'infidélité. Par conséquent cette intervention est l'hommage le plus significatif qui puisse être rendu, dans un pays chrétien, à la dignité de l'âme humaine. »

Voilà ce que pense et ce que dit, dans un document officiel, un assemblée siégeant à Versailles; mais, hélas! ce n'est qu'une assemblée de conseillers généraux. Nous craignons fort que l'Assemblée nationale n'ait des lumières particulières qui lui feront voir l'oppression et l'impunité dans ces mots si simples: « L'obligation légale de l'enseignement primaire est obligatoire. »

Consolons-nous pourtant: si nous n'avons pas l'obligation légale, nous aurons probablement l'obligation morale. « Ainsi, la loi ne dit pas aux pères de famille: faites instruire vos enfants, ou si non, vous serez punis. Elle dit tout bonnement: Votre devoir moral est de faire instruire vos enfants. — Doit-on mourir! qu'est-ce que cela? dit Jacques Bonhomme. — Cela veut dire, mon ami, que ton devoir est d'envoyer tes enfants à l'école, mais qu'en la qualité d'homme libre tu peux très bien ne pas remplir ton devoir; la loi ne t'y force pas. — Vous voyez d'ici l'effet que produira sur les paysans ce loi de bonhomme paternel qui n'est pas ordinaire à la loi. »

Avec l'obligation morale et non légale, combien faudrait-il de temps à la France pour s'élever, en fait d'instruction, au niveau de la Prusse? C'est encore M. Eugène Rendu qui nous l'apprend. « Il nous faudrait mais dix siècles pour que l'ensemble de nos départements eussent atteint le niveau auquel sont parvenus tous les pays de l'Allemagne. »

Remarque, si vous plaît, que l'homme qui s'exprime ainsi est un aussi bon chrétien que M. Keller, et M. de Meaux, membres de la commission. Ses idées, nous pouvons l'espérer, d'être aussi instruits que la Prusse d'aujourd'hui. Tel est l'avenir que nous préparons M. Keller et ses amis.

Et maintenant, bons électeurs de la campagne, soyez édifiés sur la tendresse que vous portez, en appelant *ruineux*, et tachez de vous en souvenir aux prochaines élections.

COURRIER DE PARIS

4 mars 1872.
Lisez donc la Liberté d'hier soir; vous y verrez comment elle vous lit. Selon elle, votre ville est émue des bruits que le Salut public et le Journal de Lyon font courir sur les disparitions d'enfants. On ajoute bien qu'il y a une polémique entre vous et votre confrère. Mais on a l'air de dire que vous êtes d'accord sur le fond. C'est bien la peine d'écrire pour être traduit ainsi.

car la déposition du ministre des finances est devenue une véritable affaire, et si elle n'est pas résolue par un remaniement du cabinet, il est probable qu'il y aura interpellation à la Chambre. Parait-elle de la droite ou de la gauche? Je ne sais. Tous les partis sont de la même opinion sur l'inconvenance, pour ne rien dire de plus, de la déposition dont il s'agit.

Malheureusement une autre question est de savoir, dans le cas où il y aurait démission ministérielle, quel serait le ministre qui donnerait sa démission.

Des gens venus de Versailles ce matin prétendent que ce serait M. Dufaure qui se retirerait. Tant pis! Tant pis! Le garde des sceaux est un des rares personnages un peu sûrs que possède le gouvernement. Si l'on se sépare de lui dans une circonstance pareille, ce ne sera pas au bénéfice du gouvernement.

D'autre part, au moment où je vous écris, on me communique une dépêche de Rouen, d'après laquelle le président de la cour aurait annoncé, dans son résumé des débats, que M. Poyer-Quertier, mieux informé, déclare tenir pour valable la répétition des 213,000 fr. réclamés par le ministre de l'intérieur à M. Janvier de La Motte. Si cette dépêche est exacte, la condamnation de ce dernier devient aussi probable que son acquittement l'était hier.

En revanche, cette solution supprimerait la crise ministérielle. On disait, du reste, à la Bourse de cette après-midi qu'il n'en était plus question. M. Poyer-Quertier l'aurait affirmé ce matin à plusieurs personnes, bien que, de son côté, M. de Soubeyran se soit, paraît-il, flatté d'être appelé à sa succession. On avait aussi prononcé le nom de M. Germain. Mais personne n'a pu y croire, sachant combien le gendre de M. Vuitry est opposé aux idées de M. Thiers.

S'il est vrai que M. Poyer-Quertier soit revenu sur la teneur de sa déposition, il est clair que le président de la République aura fortement insisté auprès de lui pour ne pas avoir à sacrifier un des champions du protectionnisme. Quoi qu'il en soit, à l'heure où vous lirez cette lettre, le télégraphe vous aura fixé sur tout cela.

Une division d'infanterie a reçu l'ordre de partir jeudi pour Marseille.

Plusieurs journaux de nuances très-différentes avancent que ce déplacement a pour motif la découverte de menées bonapartistes. Je ne veux pas nier cela; mais j'avoue que j'en doute. Je connais plusieurs officiers de la division dont il s'agit, et leurs renseignements n'ont jamais été de nature à me faire concevoir des craintes sérieuses à cet égard. Je sais cependant, par d'autres sources très-sûres, que le gouvernement n'était pas tranquille ces jours derniers. Vous avez entendu parler de la surveillance à laquelle on a cru devoir soumettre nos côtes, et je tiens de quelqu'un, particulièrement bien informé, qu'au matin à Versailles, au milieu d'un échange continu de dépêches. Les bonapartistes la plus inflexible des sociétés.

Mais enfin, si l'on continue, en serez-vous content ou mécontent? — Pas content à coup sûr; vous nous gênez... Après cela, l'affaire est bien enterrée... Je le regrette, disait quelqu'un; c'était une façon de faire faire les gens du Midi avec lesquels on avait affaire. Quand ils s'échauffaient dans une discussion, on n'avait qu'à les interrompre pour leur parler de souscrire; ils se sauvaient tout de suite.

On annonce pour la séance d'aujourd'hui un grand discours de M. Tolain sur l'Internationale. Il s'y préparait depuis longtemps. La loi Victor Lefranc partage toujours les avis. J'ai entendu M. Louis Blanc la blâmer, en disant qu'elle n'était faite, en principe, qu'en faveur de la domination de M. Thiers, mais que, dans le fait, elle tournerait, un jour ou l'autre, en faveur des partis monarchiques.

Vous voyez que M. Thiers ne cesse pas d'avoir des détracteurs, et, malheureusement, il les justifie quelquefois. Quand on lit pourtant sa déposition devant la commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, on ne peut s'empêcher d'admirer cette activité, cette puissance de travail, et cette étendue de connaissances prodigieuses.

Puis l'on se souvient aussi de la pénurie d'hommes qui se fait partout sentir, et, quels que soient les défauts de celui qui nous gouverne, on s'estime, encore heureux de l'avoir trouvé.

TABLETTES VERSAILLAISES

LA CAUSE PRINCIPALE DE L'INSURRECTION (Déposition du général Le Flé.)

J'ai indiqué hier quelles étaient, à mon jugement, les deux causes prédominantes de l'insurrection du 18 mars, celles qui ont créé, sinon le mouvement insurrectionnel lui-même, du moins le milieu matériel et moral en dehors duquel il n'est pu se développer. L'un de ces deux points, le second dans l'ordre chronologique, est touché en passant, mais avec franchise et vigueur, dans la déposition de M. Corbon qui j'étudiais hier: c'est celui des bouderies, ou tout au moins des bouderies — bouderies parfois haineuses — de la population parisienne en présence ou plutôt en l'absence, hélas! d'une Assemblée appelée à tort ou à raison monarchique et qui n'a point fait, ni alors, ni depuis, tout le possible pour se laver de ce soupçon.

L'autre point, plus spécialement militaire, est indiqué avec non moins de sincérité et de force dans la déposition du général Le Flé, dont je voudrais parler aujourd'hui.

Aux yeux de ce loyal témoin, qui fut ministre de la guerre sous le gouvernement du 4 septembre, la vraie cause de l'insurrection a été « le mécontentement général » excité par l'inaction de la défense contre cette vaillante poignée de volontaires qui se trouvaient en ce jour-là. Ces soldats précipités dans le vide qu'avaient créé la désaffection et le découragement des uns, la mollesse, l'impéritie et l'abandon des autres; elles ont pris possession, bien plus qu'elles n'ont, à proprement parler, envahi.

Le général Le Flé, ministre de la guerre sous le gouvernement de la défense nationale, n'hésite point à dire que le mécontentement de la garde nationale lui paraît « justifié ». La garde nationale était mécontente de voir qu'on n'eût rien fait de sérieux, le mot est du général, pour forcer les lignes ennemies; mécontente surtout du peu de fonds qu'on semblait faire sur son concours, dédaigné ou accepté à contre-pein, et pour la forme, « d'une façon presque dérisoire », dit encore le général Le Flé.

Ainsi, ajoute l'honorable ancien ministre de la guerre, dans certaines de nos sorties, on a mis en réserve 50, 60 ou même 80 bataillons de la garde nationale, sans leur faire tirer un coup de fusil. Au point de vue politique, c'est une faute, au point de vue militaire, c'en était une plus grande encore.

Et plus loin, à la fin de la déposition: « La garde nationale, je crois, se serait très bien battue. Elle aurait commencé, sans doute, par se battre médiocrement, mais elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai sa famille, le représentant, lui, sous les aspects les plus grotesques, et faisant du prince Napoléon un lièvre, de la princesse Mathilde un autre animal que j'en veux pas nommer, on les arrête à la frontière, et nous restons dans l'ignorance de ce qui se passe au-delà du Rhin, car ce ne sont pas les gens qui vont à Bade ou à Hombourg qui peuvent nous l'apprendre.

J'avoue que ces paroles me frappent fortement; mais le spectacle auquel j'assistai le lendemain à Paris dissipa bien vite l'impression d'inquiétude qu'elles m'avaient causée. En voyant les régiments en tenue de campagne se diriger vers la gare de l'Est, musique en tête, pleins d'entrain et de belle humeur, accompagnés par la foule qui les acclamait au passage ou leur faisait la conduite; en entendant partout la *Marseillaise* et les cris: « A Berlin! je me dis que ce peuple si corrompu qu'il fut avait cependant conservé l'enthousiasme de la guerre; il s'était endormi, il n'était pas mort: c'était le réveil.

Les trains ordinaires, à l'exception d'un seul, ayant été supprimés sur la ligne de l'Est, au profit des transports de la guerre, c'était une affaire pour un simple pékin qu'un voyage à Nancy. Quel entassement, quelle confusion dans la gare et aussi quelles scènes d'adieux; jamais je n'avais vu autant de femmes en larmes, d'hommes fâchés qui embrassaient leurs maris, de cocottes qui se séparaient de leur sous-lieutenant.

Je ne parvins à m'introduire dans un compartiment qu'après une discussion avec les officiers qui l'occupaient déjà: de quel droit un individu qui ne portait pas l'uniforme venait-il prendre place parmi eux; et il y avait déjà un civil dans un coin, un second civil c'était trop.

Lorsque nous fûmes en route, les conversations s'engagèrent: (A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Il était dans le caractère de ma mère de ne pas parler de ce qui lui faisait souffrir ou l'inquiétait. Jusqu'à son soir dernière journée se passa sans qu'il y eût entre nous un seul mot d'échange sur mon départ. Elle voulut me faire visiter les travaux qu'elle avait entrepris, et je la suivis au milieu des ouvriers; on eût dit, à nous voir, que nous faisions une promenade que nous recommencerions le lendemain.

Je crois, m'accepterait, mais bientôt je la ferais souffrir; j'ai mes habitudes, mes idées, qui ne seraient pas les siennes, et puis je ne saurais pas oublier de commander. Ici, je serai avec vous, sans être chez vous. De mes fenêtres, je verrai les vôtres et saurai quand je pourrai venir sans vous gêner: quand les enfants feront trop de bruit chez vous, vous me les enverrez.

Ma main tremblait dans ma main en rappelant ces souvenirs.

Tranquillité du foyer, richesse des campagnes, fleurs des jardins, projets d'avenir, regards d'un mère, comment supposer que je ne vous retrouverais pas, et que quand je reviendrais dans ce pays, le cœur de la France, la guerre l'aurait écrasé.

Ce fut le soir seulement que nous rentrâmes dans la réalité de la situation et qu'il fut question de mon engagement. Ma mère avait fait prier à dîner mon ancien précepteur, le petit père Chaufour, qui, depuis mon émancipation, vivait tranquillement à Courtigis dans le commerce de ses livres. Nous le vîmes arriver portant sous son bras un gros rouleau de papier blanc qu'il déposa précieusement sur une console.

« Qu'avez-vous donc là-dedans? lui dis-je. — La carte que vous allez écrire avec vos sabres et vos chassepots, la carte définitive de l'Europe. En apprenant cette déclaration de guerre, je me suis mis au travail, et voici les Etats tels que vous devez les constituer. »

Il nous déroula sa carte et nous montrâmes la France rose qui s'étendait jusqu'au Rhin; la Prusse bleue ne descendait plus que jusqu'au Weser, et à partir de ce bleu jusqu'aux montagnes du Tyrol et de la Bohême s'étalait une grande Allemagne jaune.

Pour que cette carte fut absolument définitive, continua-t-il, il faudrait qu'elle comprît la Pologne, quelques provinces de la monarchie autrichienne et la Turquie d'Europe; mais ce sera pour plus tard, chaque chose

viens en son temps; aujourd'hui l'occasion se présente de régler le sort de l'Europe centrale, réglons-le.

« Hé quoi! interrompit ma mère, vous voulez que la France s'empare des provinces rhénanes, vous le républicain, vous l'homme du droit; si tel est votre but, celui de la Prusse pourra être tout aussi justement de vous prendre l'Alsace et la Lorraine. »

« Complez qu'elle ne manquera pas de le faire si la victoire est pour elle, tandis que la France, si grande que puissent être ses succès, ne demandera jamais Bade ou la Hesse. Quant au Rhin, si nous le prenons, c'est bien plus en vertu d'une nécessité que d'un droit, le Rhin entre les deux peuples empêchera la France d'entrer en Allemagne, comme l'empêchera l'Allemagne d'entrer en France. C'est comme instrument de paix et d'une paix durable que le réclame. »

« Le dîner arrêta cette discussion géographique, mais il ne changea pas le sujet de la conversation. Du quoi parler sinon de la guerre: depuis la cuisine jusqu'au salon, depuis la chaumière jusqu'au château, tout le monde était sous le coup de cet événement; les hommes qui n'avaient pas fini leur temps étaient déjà partis, on organisait la garde mobile, et il n'y avait pas dans le village de famille qui ne fut atteinte. »

« D'ailleurs, alors même que M. Chaufour eût voulu limiter la réserve de ma mère, je ne lui en aurais pas laissé la liberté. »

Malgré sa manie géographique, dont on pouvait rire, il était impossible de ne pas reconnaître sa compétence dans ces questions politiques et historiques qui avaient été l'étude de sa vie entière, et je voulais le faire parler de sa vie entière, et je voulais le faire parler.

« Néguez-vous, dit-il, qu'on m'accuse dans le pays d'être Prussien; parce que je me suis permis de dire que cette guerre m'inquiétait, le maire et deux ou trois autres gens de sa force me reprochent d'être un mauvais Fran-

çais; croire que cette campagne sera rude et difficile, c'est douter de la France; il y a quelques jours tout le monde blâmait cette guerre, personne n'en voulait, personne ne croyait qu'elle fût possible, moi excepté; aujourd'hui que la trompette a sonné, tout le monde accourt dans les rangs; vraiment le Français est un cheval de bataille, et Rouget de Lisle a résumé notre caractère national dans un mot: « Marchons! marchons! »

« Savez-vous pourquoi vous marchez au moins et pour quoi? — Pour savoir si le fusil de M. Chassepot vaut mieux que celui de M. Dreyse. — Vous plaisantez, mon cher Louis, et cependant cette raison que vous indiquez en riant poussera plus d'un régiment à la bataille; de même que le désir de tirer vengeance de Waterloo ou de prendre la revanche de Sedan déterminera plus d'une conscience honnête. Mais en réalité vous allez vous battre parce que le gouvernement prussien et le gouvernement français sont obligés à la guerre sous peine de mort. »

« Comment cela? — Le but du gouvernement prussien, depuis que M. de Bismarck le dirige, est d'absorber l'Allemagne; cette absorption est commencée, mais elle ne se fait pas vite; à l'exception de Bade, les Etats du Sud résistent et ne veulent pas se laisser dévorer par l'ogre de Prusse; pour vaincre leur résistance, il faut des dangers communs; et c'est la peur de la France qui seule peut fonder la patrie allemande. C'est-à-dire l'empire prussien. Cela est clair, n'est-ce pas? »

« Parfaitement. — Le gouvernement français, lui, n'a d'autre but que de vivre, et c'est sur la guerre qu'il compte pour prolonger ses jours. A bout de forces et de remèdes, il s'est adressé comme avoir confiance en lui au libéralisme, comme s'adresser au charlatanisme quand la médecine est impuissante à vous galvaniser. Mais

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... Sa température... Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 29 Février...

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, POUNDS, and various categories of silk conditions. Includes sub-sections for BALLOTS PESÉS and AUBENAS, 4 Mars.

Condition publique des Soies de Lyon, du mois de février 1872.

Table with columns: POUNDS, and various categories of silk conditions. Includes sub-sections for BALLOTS PESÉS and AUBENAS, 4 Mars.

Condition publique des Soies de Lyon, du mois de février 1872.

dières, machines à vapeur, etc., qui a acquis dans ces derniers années une importance capitale dans notre ville, ne mériterait-elle pas une place à la chambre de commerce? N'en est-il pas de même pour le commerce des denrées coloniales dont les opérations se chiffrent annuellement par plus de 40 millions? Ce sont des points que les électeurs auront à examiner. Quant à l'industrie et au commerce des soies et des soieries, le nombre de huit membres, s'il est suffisant, est nécessaire à raison de l'importance prépondérante que cette branche de notre production locale a sur toutes les autres et des questions de constante nature qu'elle soulève pour ainsi dire constamment.

REVUE FINANCIÈRE

A la suite des paroles prononcées par le ministre de l'intérieur au sujet de la souscription nationale pour la libération du territoire, le marché a été pris d'une véritable panique. La spéculation à la baisse sur les rentes françaises a profité de quelques mots prononcés par M. Lefranc pour présenter la perspective d'un emprunt à court échéance.

En dehors du marché parisien si nous jetons les yeux sur les marchés étrangers où se cotent les Rentes françaises, nous y trouvons une certaine relative. Ce qui nous confirme dans l'idée d'un mieux prochain.

Fonds d'Etat français et étrangers et obligations de villes.

La Rente 3 0/0 est complètement négligée par la spéculation.

L'emprunt, au contraire, a été le point de mire des vendeurs; c'est sur lui que se sont portés tous leurs coups. Nous espérons qu'à la suite de l'abaissement du taux de l'escompte à 5 0/0 par la Banque de France et en même temps par la situation excellente que faisait au haussiers la facilité des reports, le coupon détaché serait en peu de temps regagné.

Malheureusement plusieurs raisons se sont opposées à ce que les prévisions conçues se réalisassent; d'abord les intérêts des vendeurs de primes à découvert. Secondement, le discours de M. Lefranc. La liquidation qui devait se faire en hausse s'est faite en baisse très-sensible et nous clôturons à 89.30.

L'obligation de la clôture nationale n'a pas subi les variations en baisse des rentes françaises, son cours s'est, ainsi qu'il était facile de l'espérer, amélioré dans une large proportion.

Ce titre est toujours un de ceux que nous conseillons au placement.

La ville de Paris dont le préfet présente la

situation financière sous un jour assez favorable, continue ses remboursements à la Banque de France; leur montant atteint à ce jour 57 millions. Aussi les Obligations 1871 après une grande faiblesse ont elles retrouvé une fermeté bonne.

La Rente italienne, qu'une certaine spéculation semble vouloir ramener dans les cours élevés de décembre dernier, a continué sa progression durant toute la semaine. Le mouvement, prompt comme une flèche, s'est dessiné sur toutes les places où la valeur est cotée. C'est ainsi qu'on a pu atteindre le cours de 67.60 gagnant 1.30 sur la clôture précédente.

Les obligations Victor-Emmanuel reontent leur marche vers le cours de 200 fr.; la hausse de ces titres est lente, mais sûre.

Les obligations méridionales qui jouissent en ce moment d'une certaine faveur auprès des places italiennes, n'ont cessé d'être demandées de 208.25 à 208.75, sans qu'on ait pu trouver de donneurs même à ces prix.

Les obligations de l'emprunt autrichien 1865 qui ne sont pas encore toutes converties, se négocient très-couramment en banque à fr. 394.

La Rente péruvienne, soumise depuis quelque temps à des variations assez brusques, clôture un peu plus faible à 81 1/8. La conversion dont nous avons essayé de donner une idée à nos lecteurs, n'est pas encore annoncée officiellement. A Londres la tendance est bonne; les titres deviennent de plus en plus rares, et au lieu de 5 et 6 0/0 de report, on ne fait que 3 à 3 1/2 0/0.

Le coupon des obligations de la ville de Madrid continue à rester impayé; il paraît que les porteurs de Rentes vont former un comité de réclamations s'il n'est pas payé incessamment.

Les Fonds américains sont toujours faibles; la question de l'Alabama, toujours en suspens, ne leur permet pas de reprendre les hauts cours cotés autrefois.

Obligations industrielles françaises et étrangères.

Les obligations des chemins français à la suite des jolies recettes des derniers samedis ont acquis une grande fermeté; les valeurs étrangères qui se cotent officiellement sont plus faibles.

Seules, les obligations priorité Nord Espagne, grâce aux bonnes recettes de cette ligne, conservent le cours de 210 et les obligations Suez atteignent d'un bond 411.25.

Sur le marché en banque, les obligations autrichiennes, admirablement classées, sont en hausse sensible sur les derniers cours; on cote:

Obligations autrichiennes anciennes (jouissance 1er mars), 300.

Obligations autrichiennes nouvelles (jouissance 1er mars), 291.50.

A ces prix élevés, elles rendent bien juste 5 0/0, et il y aurait, croyons-nous, convenue

à les échanger contre des valeurs d'une sécurité incontestable et d'un rendement supérieur. Au premier rang, nous citerons les obligations lombardes, hongroises et priorité Nord Espagne.

Le marché des obligations lombardes est d'une très-grande largeur et tend à remplacer celui des obligations autrichiennes sur lesquelles elles présentent l'avantage d'un prix moins élevé. Le placement les absorbera fort quantités. Les cours de ces valeurs étaient faibles cette semaine à:

Obligations lombardes anciennes 251.25 nouvelles 256.

Actions diverses françaises et étrangères.

Les Chemins autrichiens ont conservé le cours de 885 malgré la diminution de recettes signalée par un télégramme de Vienne. La recette de la 8e semaine est inférieure, en effet, de florins 52.417 à celle correspondante de l'année 1871.

Les Chemins lombards ont eu deux ou trois bourses très fermes.

La recette de la dernière semaine, pour les deux réseaux réunis, s'élève à florins 1,036,300 en augmentation de florins 2,434.

Les actions des mines des quatre-Groupes ont été cotées semaine l'objet de vives demandes, en particulier les Rive-de-Gier qui ont atteint le cours de 34 fr., et les Montrambert qu'on ne peut parvenir à trouver sur le marché.

Le dividende annuel des Mines de Montrambert a été fixé à 16 fr. On a déjà reçu 5 fr., on recevra donc 11 fr. le 16 avril prochain. Cette société a gagné, F. 1,800,000.

Elle avait de l'année dernière un reliquat de 200,000.

Soit, F. 2,000,000. En distribuant 16 fr. pour 1871, elle emploie près de 1,300,000 fr., et il lui reste, par conséquent, 500,000 fr. environ à mettre de côté dans une réserve spéciale.

Le conseil d'administration de la Compagnie lyonnaise d'assurances maritimes a décidé, dans sa dernière séance, de proposer, pour l'exercice 1871, un dividende de 80 fr., soit 8 0/0, indépendamment de sommes importantes qu'elle porte aux réserves.

Les actions sont très recherchées de 4.150 à 4.200 fr., et il ne se présente pas de vendeurs.

La vente judiciaire, qui a eu lieu la semaine dernière à la Bourse, ne portait que sur une seule action.

Les Mines Roche-la-Molière et Firminy ont fixé à 10 fr. le 3e à-compte du dividende de 1871, payable le 26 mars. On sait que cette société paie ses dividendes annuels en quatre fois, soit chaque trimestre. Les deux premiers à-comptes de 1871, qui ont été payés le 25 septembre et le 28 décembre, ont été également de 10 fr. chacun.

Les actions du Crédit lyonnais ont atteint aujourd'hui le cours maximum de 755 fr.; on les achète en vue du projet sur l'augmentation du capital.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M. GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

VENTE par voie de surenchère de la situation nationale pour la libération du territoire, le marché a été pris d'une véritable panique.

MAISON Meublée comprenant bâtiments, jardins, clos, écurie, remise, salles d'ombrage, le tout clos de murs, d'une contenance de 500 fr. environ.

Avis pour dettes Le sieur Jules BOYET, qui était restaurateur, boulevard Vitton, 63, (Hôtel de Genève), prévient le public qu'à partir de ce jour, toute publication, il ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter Angéline Bullion, sa femme.

Etude de M. LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une MAISON

située à Lyon, rue Saint-Pierre-le-Vieux, 6.

Sur la mise à prix de dix mille francs, ci. 10,000 fr. Revenu, 1,700 fr. environ.

A LOUER VASTE COUR pour entrepôt, 116, rue Saint-Clair, 116, en dehors de l'électri.

LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS sont reçus aux bureaux du Journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Un des meilleurs Chocolats est le CHOCOLAT-DONNEAUD Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

LE RECONSTITUANT ou Elixir stomacal amer

Get ELIXIR occupe le premier rang parmi les produits toniques les plus assimilables; il guérit les affections de poitrine, oppressions, maux d'estomac, de cœur, migraines, névralgies, algues, gastrites, dyspepsies, apaisements, maux de langue, fièvres, coliques, diarrhées, dysenterie, vomissements, etc.

Prix: 4 fr. et 2 fr. 50 c. avec prospectus.

Pharmacie BARRAJA, cours Lafayette, 115, à Lyon. Pour le gros, MM. FAYOLLE frères, Cherblanc et Mutatou, pharmaciens-droguistes.

COMPTOIR D'ESCOMPTE de Lyon

A.-F. COLLET & CIE

Messieurs les Actionnaires du Comptoir sont convoqués en Assemblée générale annuelle, pour le jeudi 21 mars à une heure, dans la salle des réunions industrielles, au Palais du Commerce.

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS prescrivent avec succès les DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL

pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix: 3 et 4 fr. la boîte.

A Lyon, chez FAYOLLE frères, CHERBLANC, AROUD, G. FAIVRE et BARNOD, rue de Lyon, n° 3.

MAUVAISES DIGESTIONS MAUX D'ESTOMAC. Traitement par l'Élixir à la pepsine.

MAISON ÉLIAS HOWE PASSAGE DE L'HOTEL-DE-VILLE

MAISON PASCALIS ANCIENNE MAISON PASCALIS

MAISON ÉLIAS HOWE PASSAGE DE L'HOTEL-DE-VILLE

MAISON PASCALIS ANCIENNE MAISON PASCALIS

MAISON ÉLIAS HOWE PASSAGE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BOURSE DE PARIS — Du Lundi 4 Mars 1872 (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market prices for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Du Mardi 5 Mars 1872 (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market prices for Lyon, including RENTES, OBLIGATIONS, ACTIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

La physionomie du marché redevenait meilleure; la liquidation est terminée; les acheteurs trop chargés et peu argentés sont liquidés ou repoussés; ce qui donne le temps de voir venir. D'ailleurs les nouvelles d'Amérique sur le différenciel anglo-américain à propos des Libanons sont très-pagiques; l'argent est abondant partout, de sorte qu'une reprise est de nouveau possible.